



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE SIGY EN BRAY

SIAEPA DE LA REGION DE SIGY EN BRAY

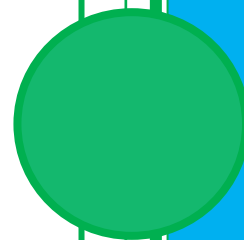
**Étude d'actualisation des zonages
d'assainissement sur le territoire du SIAEPA de la
Région de Sigy-En-Bray
(22 communes)**

PHASE 3 : Choix du zonage et enquête publique

DOSSIER DE MISE A ENQUÊTE PUBLIQUE
ETABLI PAR IC-EAU ENVIRONNEMENT :



Le retour à la source



IDENTIFICATION

Type	Référence	Intitulé	Destinataire	Nb pages
Document	14COM121	Étude d'actualisation des zonages d'assainissement sur le territoire du SIAEPA de la Région de Sigy-En-Bray (22 communes) Rapport de phase 3 et dossier de mise à enquête publique	COFIL	36

CONTRIBUTION

IC- Eau Environnement

REVISIONS

0	12/09/2017	P. MANET		12/09/2017	M. SATIN		12/09/2017	B.SELMI	
Rév.	Date	Rédacteur	Visa	Date	Vérificateur	Visa	Date	Approbateur	Visa

Sommaire

PREAMBULE	4
1. RAPPEL DE LA PHASE 2	5
2. CHOIX DES ZONAGES.....	5
2.1. Déroulement des réunions	5
2.2. Réunions complémentaires	6
2.3. Bilan des choix de zonage.....	6
3. CARTES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT	9
3.1. Cadre réglementaire : circulaire du 22 mai 1997	9
3.2. Légende des cartes de zonage d'assainissement	9
4. ENQUETE PUBLIQUE	11
4.1. Déroulement.....	11
4.2. Questions fréquemment posées.....	12
5. ANNEXE 1 : Impact sur le prix de l'eau.....	14
6. ANNEXE 2 : Fiches de synthèse par commune.....	14

Table des figures

Figure 1 : Répartition des communes depuis le 01/01/2017	4
Figure 2 : Secteurs du territoire du SIAEPA.....	5

Table des tableaux

Tableau 1 : Déroulement des réunions.....	6
Tableau 2 : Choix des zonages d'assainissement	8
Tableau 3 : Légende de la carte de zonage.....	10

Étude d'actualisation des zonages d'assainissement sur le territoire du SIAEPA de la Région de Sigy en Bray

PREAMBULE

Le SIAEPA de la Région de Sigy-en-Bray souhaite mettre à jour les zonages d'assainissement sur 22 communes de son territoire. Ces communes ont dressé un premier zonage sur la base d'études de leur schéma directeur d'assainissement, cependant ce zonage n'a pas été soumis à une enquête publique.

Cette étude d'actualisation des zonages se déroule en 3 phases :

- Phase 1 : Prise en compte des nouvelles habitations
- Phase 2 : Réactualisation des projets
- Phase 3 : Choix des zonages et dossiers d'enquête publique

Le présent rapport s'attache à la **phase finale** de l'étude d'actualisation des zonages et à la mise à enquête publique.

Il est à noter que depuis le 01/01/2017 :

- La commune de Bosc Roger sur Buchy a fusionné avec la commune de Buchy ;
- Saint-Lucien ne fait plus partie de la commune de Sigy en Bray et redevient une commune.

La nouvelle répartition des communes est la suivante :

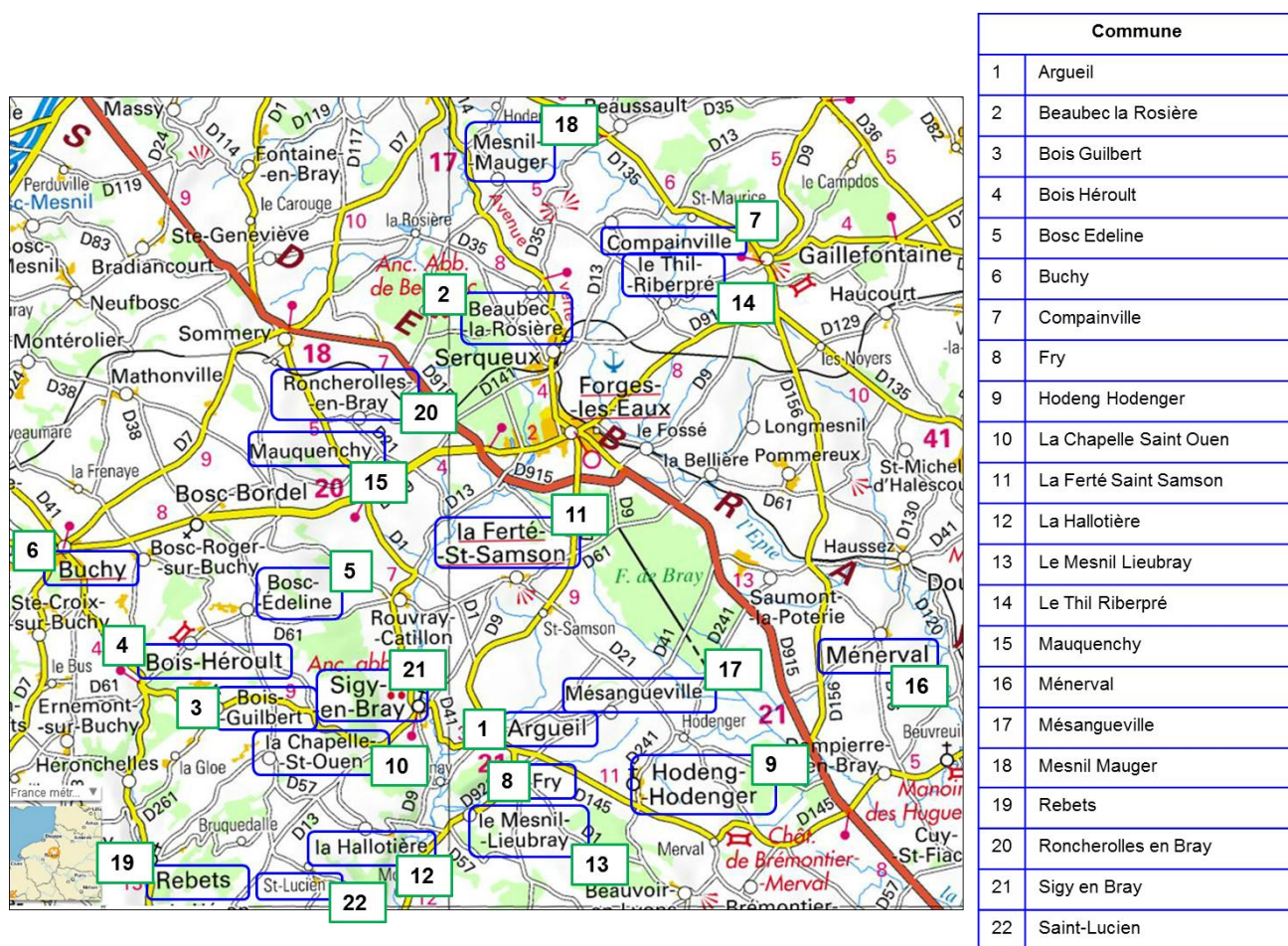


Figure 1 : Répartition des communes depuis le 01/01/2017

1. RAPPEL DE LA PHASE 2

La phase 2 de l'étude d'actuation des zonages consistait à proposer des scénarios de zonage d'assainissement à partir des études de zonage existantes. Pour chaque commune, il a été établi 1 à 3 scénarios de zonage prenant en compte les nouvelles habitations et l'évolution future de l'urbanisation.

Ces scénarios ont été présentés aux élus et au SIAEPA lors des réunions de choix de zonage au cours des mois de Juin, Juillet et Août 2017.

2. CHOIX DES ZONAGES

2.1. Déroulement des réunions

Toutes les communes ont été invitées à une réunion de choix de zonage en présence du SIAEPA de la Région de Sigy en Bray. Les réunions ont été organisées selon 5 secteurs géographiques et se sont organisées de la manière suivante :

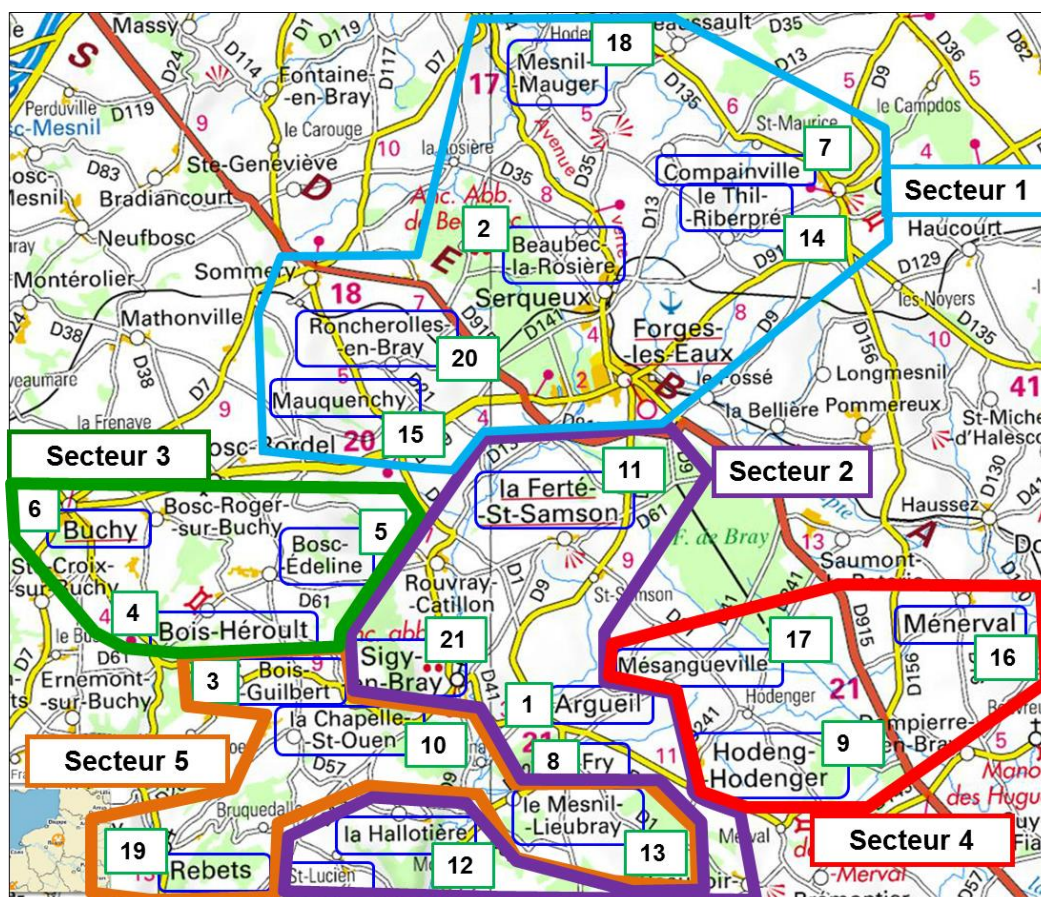


Figure 2 : Secteurs du territoire du SIAEPA

Secteur	Communes	Lieu	Date
1	Beaubec la Rosière	Salle communale du Thil Riberpré	Le 13/06/17 à 14h00
	Compainville		
	Mauquenchy		
	Mesnil-Mauger		
	Roncherolles en Bray		
	Le Thil Riberpré		
2	Argueil	Locaux du SIAEPA de Sigy-En-Bray	Le 12/06/17 à 14h00
	La Ferté St-Samson		
	La Hallotière		
	Fry		
	Saint-Lucien		
	Sigy-En-Bray		
3	Bosc-Edeline	Mairie de Buchy	Le 03/07/17 à 14h00
	Bois-Hérout		
	Buchy		
4	Hodeng-Hodenger	Salle communale d'Hodeng-Hodenger	Le 30/06/17 à 14h00
	Ménerval		
	Mésangueville		
5	Bois-Guilbert	Locaux du SIAEPA de Sigy-En-Bray	Le 12/06/17 à 9h00
	La Chapelle St-Ouen		
	Le Mesnil-Lieubray		
	Rebets		

Tableau 1 : Déroulement des réunions

2.2. Réunions complémentaires

Deux réunions complémentaires ont eu lieu concernant la commune de Buchy dont font désormais partie Bosc Roger sur Buchy et Estouteville-Ecalles, cette dernière étant gérée par deux autres SIAEPA :

- Mairie de Buchy, le 12 Août avec le SIAEPA Les 3 Sources et le SIAEPA du Crevon afin de connaître le zonage et la position en terme d'assainissement de l'ancienne commune d'Estouteville-Ecalles qui a rejoint Buchy le 01/01/2017.
- Locaux du SIAEPA, le 30 Août avec l'ancienne commune de Bosc Roger sur Buchy pour entériner le choix du zonage pour l'extension du réseau aux Grands Bordeaux.

2.3. Bilan des choix de zonage

Les réunions de choix de zonage se sont déroulées sous forme d'échanges, en concertation entre les élus des communes, les représentants du SIAEPA et du bureau d'études IC-Eau Environnement.

Les choix de zonage par commune sont récapitulés dans le tableau ci-après.

Étude d'actualisation des zonages d'assainissement sur le territoire du SIAEPA de la Région de Sigy en Bray

Secteur	Communes	Représentant	Assainissement existant	Choix de zonage	Justification
1	BEAUBEC LA ROSIERE	M. BEAUFILS	Bourg desservi par l'AC avec STEP type lagunage de 250 EH	Extension du réseau avec raccordement de 10 logements au carrefour de la Croix Crochetot et transfert des effluents vers le réseau existant de Serqueux	Ce scénario fait l'objet d'un projet lancé par le SIAEPA de Sigy en Bray en 2013. Ce projet est au stade fin AVP.
	COMPAINVILLE	M. NOTTIAS	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
	MAUQUENCHY	M. OCTEAU	Bourg partiellement desservi par l'AC avec STEP type Filtrés plantés de roseaux de 150 EH	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la création d'une extension du réseau, ce scénario n'a pas été retenu.
	MESNIL-MAUGER	M. LEFEBVRE	Bourg desservi par l'AC avec STEP type Filtrés plantés de roseaux de 100 EH	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la création d'une extension du réseau, ce scénario n'a pas été retenu.
	RONCHEROLLES EN BRAY	M. GIBAUX	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
	LE THIL RIBERPRE	M. BOURGUIGNON	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
2	ARGUEIL	-	Bourg desservi par l'AC avec transfert vers STEP de Sigy en Bray	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la création d'une extension du réseau, ce scénario n'a pas été retenu.
	LA FERTE ST-SAMSON	-	Bourg et hameau Saint-Samson desservis par l'AC avec STEP type lagunage de 500 EH	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la création d'une extension du réseau, ce scénario n'a pas été retenu.
	LA HALLOTIERE	-	Bourg et hameau Bois-Guillaume desservis par l'AC avec STEP type lagunage de 200 EH	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la création d'une extension du réseau, ce scénario n'a pas été retenu.
	FRY	-	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
	SAINT-LUCIEN	-	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
	SIGY-EN-BRAY	M. SOUCHON et M. CAGNIARD	Bourg desservi par l'AC avec STEP type boues activées de 1000 EH	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la création d'une extension du réseau, ce scénario n'a pas été retenu.

Secteur	Communes	Représentant	Assainissement existant	Choix de zonage	Justification
3	BOSC-EDELIN	M. GRISEL et M. HOUEL	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
	BOIS-HEROULT	M. BOURGAIS	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
	BUCHY	M. CHAUVET, M. BENET et M. SELLIER	Quasi-totalité de Buchy et hameau La Fresnay desservis par l'AC avec STEP type boues activées de 2800 EH à Buchy Bourg de Bosc Roger sur Buchy desservi par l'AC avec STEP de type Bioclere® de 450 EH à Bosc Roger sur Buchy	Extension du réseau avec raccordement de 38 logements du hameau Les Grands Bordeaux avec rejet vers la STEP de Buchy.	Bosc Roger sur Buchy a rejoint la commune de Buchy le 01/01/2017 avec comme volonté de raccorder le hameau Les Grands Bordeaux au réseau existant de la Briqueterie. Ce projet ne présente pas de contrainte technique particulière excepté la mise en place d'un poste de refoulement. Il permet de raccorder 38 logements pour un linéaire d'environ 1000 ml.
4	HODENG-HODENGER	M. LATISTE et M. DELWARDE	Bourg majoritairement desservi par l'AC avec STEP type lagunage de 300 EH	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la création d'une extension du réseau, ce scénario n'a pas été retenu.
	MENERVAL	-	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
	MESANGUEVILLE	M. FRUND	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
5	BOIS-GUILBERT	M. BARBIER	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
	LA CHAPELLE ST-OUEN	M. CAMUS et Mme CAVELIER	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
	LE MESNIL-LIEUBRAY	M. GRISEL	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.
	REBETS	M. CORBILLON	ANC pour l'ensemble de la commune	Maintien du zonage existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes.	Étant donné les contraintes techniques et financières que représentent la mise en place d'un système d'assainissement collectif, ce scénario n'a pas été retenu.

Tableau 2 : Choix des zonages d'assainissement

3. CARTES DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

3.1. Cadre réglementaire : circulaire du 22 mai 1997

Bien que rédigée pour accompagner des arrêtés ministériels aujourd'hui abrogés et remplacés par des textes plus récentes, cette circulaire conserve tout son intérêt, car elle présente les doctrines fondamentales du zonage "assainissement".

Selon la circulaire n°97-49 du 22 mai 1997 relative à l'assainissement non-collectif, annexe 1 – Commentaires sur les arrêtés du 6 mai 1996 relatifs à l'assainissement non collectif, 6 – Lien avec le code de l'urbanisme :

Les zones d'assainissement collectif ou non collectif peuvent être réalisées soit indépendamment de l'établissement du plan d'occupation des sols soit dans le cadre de l'élaboration ou de la révision de celui-ci.

Ces zones ne constituent pas un élément des documents graphiques du plan d'occupation des sols au sens de l'article R. 123-18 du code de l'urbanisme et ne sont donc pas accompagnées d'un règlement générateur de servitudes d'urbanisme.

La délimitation des zones relevant de l'assainissement collectif ou non collectif, indépendamment de toute procédure de planification urbaine, par exemple dans les communes non dotées d'un plan d'occupation des sols opposable, n'a pas pour effet de rendre ces zones constructibles. Ainsi, le classement d'une zone en zone d'assainissement collectif a simplement pour effet de déterminer le mode d'assainissement qui sera retenu et ne peut avoir pour effet :

- *Ni d'engager la collectivité sur un délai de réalisation des travaux d'assainissement ;*
- *Ni d'éviter au pétitionnaire de réaliser une installation d'assainissement conforme à la réglementation, dans le cas où la date de livraison des constructions est antérieure à la date de desserte des parcelles par le réseau d'assainissement ;*
- *Ni de constituer un droit, pour les propriétaires des parcelles concernées et les constructeurs qui viennent y réaliser des opérations, à obtenir gratuitement la réalisation des équipements publics d'assainissement nécessaires à leur desserte. Les dépenses correspondantes supportées par la collectivité responsable donnent lieu au paiement de contributions par les bénéficiaires d'autorisation de construire, conformément à l'article L. 332-6-1 du code de l'urbanisme.*

Pour résumer, une carte de zonage **ne remplace pas un document d'urbanisme.**

Cette carte **n'engage pas la collectivité à réaliser des travaux** de mise en place de l'assainissement collectif et **ne doit pas éviter la mise en place d'une filière ANC conforme** dans l'attente de la création d'un réseau d'assainissement.

3.2. Légende des cartes de zonage d'assainissement

Une carte de zonage a été réalisée pour chaque commune.

Le détail de la légende est présenté dans le tableau suivant :








Figuré	Couche	Description
	Zone d'assainissement collectif	Cette zone concerne : <ul style="list-style-type: none"> - Toute parcelle urbanisée ou non urbanisée raccordable à l'assainissement collectif existant sur la commune. - Toute parcelle urbanisée ou non urbanisée raccordable à un futur réseau d'assainissement collectif à créer sur la commune.
	Zone d'assainissement non collectif	Cette zone concerne toute parcelle urbanisée ou non urbanisée non raccordable à un réseau d'assainissement collectif.
	Réseau eaux usées gravitaire existant	Cette couche fournie par l'exploitant du système d'assainissement collectif représente de façon schématique l'emplacement du réseau de collecte des eaux usées existant.
	Réseau eaux usées de refoulement existant	Cette couche fournie par l'exploitant du système d'assainissement collectif représente de façon schématique l'emplacement du réseau de refoulement des eaux usées existant.
	Poste de refoulement des eaux usées	Cette couche fournie par l'exploitant du système d'assainissement collectif représente l'emplacement des postes de refoulement des eaux usées.
	Aéro-éjecteur	Cette couche fournie par l'exploitant du système d'assainissement collectif représente l'emplacement des aéro-éjecteurs permettant le refoulement des eaux usées avec un système d'air comprimé.
	Station d'épuration existante	Cette zone correspond à la parcelle occupée par la station d'épuration existante de la commune.

Tableau 3 : Légende de la carte de zonage

4. ENQUETE PUBLIQUE

4.1. Déroulement

Le déroulement de l'enquête publique est le suivant :

1. Envoi de la fiche d'examen au cas par cas et de l'annexe 1 obligatoire, accompagnées des 3 rapports d'étude et des 22 plans de zonage à l'Autorité Environnementale de Seine-Maritime. Celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour rendre son avis quant à la nécessité ou non pour le SIAEPA de Sigy en Bray de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Fiche d'examen au cas par cas pour les zones visées par l'article L2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

selon le R122-17-II alinéa 4 du Code de l'environnement

Mode d'emploi simplifié

Toutes collectivités compétentes sur la délimitation des quatre zones mentionnées à l'article L2224-10 du CGCT, communément appelées zonages d'assainissement, en voie d'élaboration, mais aussi de révision ou de modification sont concernées par la présente fiche d'examen au cas par cas.

La présente fiche est à renseigner et à transmettre, avec l'ensemble des pièces demandées, à l'attention du préfet de votre département, en sa qualité d'autorité environnementale, selon les obligations faites à la personne publique responsable conformément à l'article R122-18-I CE.

L'objectif de cette procédure d'examen au cas par cas est de permettre à l'autorité environnementale de se prononcer, par décision motivée au regard de la susceptibilité d'impact sur l'environnement, sur la nécessité ou non pour la personne publique responsable de réaliser l'évaluation environnementale de son plan.

Les informations transmises engagent la personne publique responsable et font l'objet d'une publicité sur le site internet de l'autorité environnementale.

Pour plus d'explication se reporter à la note d'accompagnement.

À renseigner par la personne publique responsable

Questions générales

Nom de la collectivité ou de l'EPCI compétent	Nom de la personne publique responsable

Zonages concernés par la présente demande	
Les zones d'assainissement collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;	Oui - non
Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité compétente est tenue d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;	Oui - non
Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;	Oui - non
Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.	Oui - non

2. Après l'avis favorable de l'Autorité Environnementale, le SIAEPA de Sigy en Bray délibère pour le choix du(es) commissaire(s) enquêteur(s).
3. La SIAEPA de Sigy en Bray fait sa demande de choix du(es) commissaire(s) enquêteur(s) auprès de la préfecture.
4. Préparation des enquêtes publiques avec le maître d'ouvrage, maître d'œuvre et le(s) commissaire(s) enquêteur(s)
5. Lancement des enquêtes publiques pour un délai minimum de 30 jours, en regroupant les communes selon les 5 secteurs.
6. Prise en compte des remarques éventuelles ou non avec modification des zonages si besoin.
7. Le SIAEPA de Sigy en Bray délibère pour le choix définitif des zonages.
8. Les communes délibèrent pour l'approbation du choix de zonage.

4.2. Questions fréquemment posées

La liste suivante présente les questions fréquemment posées par les particuliers dans le cadre d'une enquête publique :

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Q	Une zone en assainissement collectif ne présentant pas encore de réseau de collecte me dispense-t-elle de posséder une installation ANC complète ou conforme ?
R	Non, le projet de raccordement d'une zone actuellement non desservie par l'AC ne dispense pas de posséder une installation ANC complète ou conforme. Dans tous les cas, votre installation doit être conforme et fonctionnelle, sans présenter de risque pour la santé, les eaux de surface ou la nappe d'eau souterraine. Le SIAEPA n'autorise pas de dérogation de raccordement au réseau d'AC en cas d'installation ANC conforme. Vous disposez de 2 ans après la mise en service du nouveau réseau pour vous y raccorder.

Q	Quelles sont les modalités de raccordement à l'AC ?
R	<p>Les modalités de raccordement à l'AC sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Votre parcelle fait partie d'une zone d'AC - Vous devez disposer d'une boîte de raccordement au réseau d'AC - Pour avoir le droit de se raccorder au réseau situé en domaine public, vous devez payer une taxe de raccordement au SIAEPA de Sigy en Bray s'élevant à (chiffres Septembre 2017) : <ul style="list-style-type: none"> o 700 € TTC pour un raccordement à un nouveau réseau créé o 1400 € TTC pour un raccordement à un réseau existant (construction d'une habitation nouvelle) - S'il s'agit d'un réseau nouveau, vous disposez de 2 ans après la mise en service du réseau pour vous raccorder - Aucune eau pluviale ne doit être raccordée au réseau d'AC.

Q	Quel est le coût d'un branchement au réseau d'AC (hors taxe de raccordement) ?
R	<p>A titre indicatif, le coût d'un branchement en domaine privé peut varier entre 1000 € et 10.000 €.</p> <p>Les contraintes pouvant augmenter le prix du branchement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitation très éloignée de la route : longueur de tuyau importante - Habitation en contre-bas de la route : pose d'une pompe de relevage - Accès difficile : travail à la main - Revêtement coûteux à démolir et/ou à réfectionner (carrelages, pavés, escaliers)

Q	Quel est l'impact sur le prix de l'eau en cas de raccordement du hameau Les Grands Bordeaux à l'AC de la Briqueterie ?
R	<p>Selon l'estimation réalisée dans le cadre de la phase 3 de l'étude d'actualisation des zonages, l'impact sur le prix de l'eau est de + 0.10 centimes € TTC par m³. Autrement dit le prix de l'eau actuel (distribution d'eau potable et traitement des eaux usées) de 5,94 € TTC passerait à 6,04 € TTC. <i>Le détail du calcul est donné en annexe.</i></p> <p>Un surcoût lié à l'abonnement au service d'assainissement collectif est également à prévoir et représente 24,04 € (soit 54,09 € TTC d'abonnement au service AC moins 30 € TTC d'abonnement au service ANC qui est de ce fait supprimé)</p>

ASSAINISSEMENT NON -COLLECTIF (ANC)

Q	Quelle est la procédure à suivre pour réhabiliter mon installation d'ANC ?
R	<p>La procédure est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une étude de faisabilité de l'ANC par un bureau d'études (le SIAEPA pourra vous transmettre une liste). - Validation de l'étude par le SIAEPA qui transmet une attestation pour la réalisation des travaux. - Les travaux peuvent être réalisés par une entreprise de terrassement ou par vous-même à condition de suivre les préconisations du bureau d'études. - Le SIAEPA doit être prévenu de la date des travaux afin de réaliser une visite sur site, tranchée ouverte. <p>La redevance annuelle de 30€ TTC prend en charge les frais administratifs et de déplacement du SIAEPA sur site.</p>

Q	Quel est le coût d'une réhabilitation d'une installation d'ANC ?																																																	
R	<p>Selon l'aptitude de votre sol à l'ANC et la classe de difficulté des travaux à réaliser, le coût estimé pour chaque filière est le suivant :</p> <table border="1" style="margin: 10px auto;"> <thead> <tr> <th>Classes de difficulté</th> <th>Type de contraintes de l'habitat</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center;">1</td> <td>Contraintes faibles (unitaires) : aménagement</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">2</td> <td>Contraintes moyennes : accès, création d'exutoire pour filières drainées <i>Ou plusieurs contraintes faibles</i></td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">3</td> <td>Fortes contraintes : surface parcellaire restreinte, poste de relevage</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">4</td> <td>Très fortes contraintes : surface disponible insuffisante, pente forte, ou <i>plusieurs contraintes fortes</i></td> </tr> </tbody> </table> <table border="1" style="margin: 10px auto;"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Filières</th> <th colspan="4">Prix moyen de la réhabilitation en Euros HT¹</th> </tr> <tr> <th>CLASSE 1</th> <th>CLASSE 2</th> <th>CLASSE 3</th> <th>CLASSE 4</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Tranchées d'infiltration</td> <td style="text-align: right;">7 200,00 €</td> <td style="text-align: right;">7 700,00 €</td> <td style="text-align: right;">8 200,00 €</td> <td style="text-align: right;">8 700,00 €</td> </tr> <tr> <td>Tranchées d'infiltration adaptée</td> <td style="text-align: right;">8 200,00 €</td> <td style="text-align: right;">8 700,00 €</td> <td style="text-align: right;">9 200,00 €</td> <td style="text-align: right;">9 700,00 €</td> </tr> <tr> <td>Lit filtrant vertical non drainé</td> <td style="text-align: right;">9 700,00 €</td> <td style="text-align: right;">10 200,00 €</td> <td style="text-align: right;">10 700,00 €</td> <td style="text-align: right;">11 200,00 €</td> </tr> <tr> <td>Lit filtrant vertical drainé</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="text-align: right;">11 200,00 €</td> <td style="text-align: right;">11 700,00 €</td> <td style="text-align: right;">12 200,00 €</td> </tr> <tr> <td>Filtre compact</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="text-align: right;">13 200,00 €</td> <td style="text-align: right;">13 700,00 €</td> <td style="text-align: right;">14 200,00 €</td> </tr> <tr> <td>Terre d'infiltration</td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="background-color: #cccccc;"></td> <td style="text-align: right;">15 700,00 €</td> <td style="text-align: right;">16 200,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	Classes de difficulté	Type de contraintes de l'habitat	1	Contraintes faibles (unitaires) : aménagement	2	Contraintes moyennes : accès, création d'exutoire pour filières drainées <i>Ou plusieurs contraintes faibles</i>	3	Fortes contraintes : surface parcellaire restreinte, poste de relevage	4	Très fortes contraintes : surface disponible insuffisante, pente forte, ou <i>plusieurs contraintes fortes</i>	Filières	Prix moyen de la réhabilitation en Euros HT ¹				CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	Tranchées d'infiltration	7 200,00 €	7 700,00 €	8 200,00 €	8 700,00 €	Tranchées d'infiltration adaptée	8 200,00 €	8 700,00 €	9 200,00 €	9 700,00 €	Lit filtrant vertical non drainé	9 700,00 €	10 200,00 €	10 700,00 €	11 200,00 €	Lit filtrant vertical drainé		11 200,00 €	11 700,00 €	12 200,00 €	Filtre compact		13 200,00 €	13 700,00 €	14 200,00 €	Terre d'infiltration			15 700,00 €	16 200,00 €
Classes de difficulté	Type de contraintes de l'habitat																																																	
1	Contraintes faibles (unitaires) : aménagement																																																	
2	Contraintes moyennes : accès, création d'exutoire pour filières drainées <i>Ou plusieurs contraintes faibles</i>																																																	
3	Fortes contraintes : surface parcellaire restreinte, poste de relevage																																																	
4	Très fortes contraintes : surface disponible insuffisante, pente forte, ou <i>plusieurs contraintes fortes</i>																																																	
Filières	Prix moyen de la réhabilitation en Euros HT ¹																																																	
	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4																																														
Tranchées d'infiltration	7 200,00 €	7 700,00 €	8 200,00 €	8 700,00 €																																														
Tranchées d'infiltration adaptée	8 200,00 €	8 700,00 €	9 200,00 €	9 700,00 €																																														
Lit filtrant vertical non drainé	9 700,00 €	10 200,00 €	10 700,00 €	11 200,00 €																																														
Lit filtrant vertical drainé		11 200,00 €	11 700,00 €	12 200,00 €																																														
Filtre compact		13 200,00 €	13 700,00 €	14 200,00 €																																														
Terre d'infiltration			15 700,00 €	16 200,00 €																																														

¹ Sur la base d'une habitation de 5 pièces principales.

5. ANNEXE 1 : IMPACT SUR LE PRIX DE L'EAU

SIAEPA DE SIGY EN BRAY		
Impact sur le prix de l'eau - Travaux d'extension des réseaux d'assainissement Les Grands Bordeaux		
	Nombre de branchements raccordés	38
	Etudes géotechniques	5 000.00 €
	Levé topographique	2 500.00 €
	Diagnostic amiante	1 500.00 €
	Maîtrise d'œuvre (conception, suivi, réception)	25 000.00 €
	Coordination SPS	2 000.00 €
	Essais de réception	5 000.00 €
	Travaux	492 000.00 €
	Coût de l'opération	533 000.00 €
	Coût de l'opération + 5% d'aléas	559 650.00 €
Agence de l'Eau	Subvention travaux (hypothèse de 20% du coût de l'opération)	111 930.00 €
	Participation brute du SIAEPA (plafond = 65% du nbre de bchts x 7000 € HT)	172 900.00 €
	Participation brute de la commune de Buchy	274 820.00 €
	Provision du SIAEPA	0.00 €
Autre	Montant prêt à taux 0 de l'AESN, 20% du coût de l'opération	111 930.00 €
	Annuité (0% sur 15 ans) (1)	7 462.00 €
	Montant prêt complémentaire	60 970.00 €
	Annuité (4% sur 25 ans) (2)	3 902.81 €
	Coût d'exploitation des réseaux d'assainissement (énergie, entretien et renouvellement)	3 000.00 €
	Amortissement 0-30 ans/ an (3)	5 763.33 €
	Montant annuel total des dépenses avec amortissement / part communale de 0 à 25 ans	20 128.14 €
	Recettes supplémentaires (4)	7 797.60 €
	Consommation annuelle redevable (en m ³ /an) pour l'année 2016 (5)	130 883.00 €
	Surcoût sur le m³ d'eau en €.HT avec amortissement de 0 à 25 ans	0.09 €
	Surcoût sur le m³ d'eau en €.TTC avec amortissement de 0 à 25 ans	0.10 €
	Surcoût sur le m³ d'eau en €.HT sans amortissement de 0 à 25 ans	0.05 €
	Surcoût sur le m³ d'eau en €.TTC sans amortissement de 0 à 25 ans	0.06 €

(1) HYPOTHESE : Prêt AESN à 0% sur 15 ans

(2) HYPOTHESE : Prêt complémentaire à 4% sur 25 ans

(3) HYPOTHESE : Durée d'amortissement: Réseau sur 30 ans (sur le montant restant à la charge du SIAEPA, subventions déduites)

(4) Redevance assainissement pour la collectivité (2.19€/ m³) + abonnement 30€/an

(5) Assiette de la redevance

Remarque : Prix actuel de l'Assainissement (au 1er janvier 2017) = 4,39 € TTC/m³
 Prix actuel de l'Eau & Assainissement (au 1er janvier 2017) = 5,94 € TTC/m³

6. ANNEXE 2 : FICHES DE SYNTHÈSE PAR COMMUNE

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

**Fiche de synthèse :
Commune d'ARGUEIL**

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	Pas d'archive au SIAEPA
Document d'urbanisme	Aucun (Règlement National d'Urbanisme)
Population et logements en 2012 (INSEE)	335 habitants et 178 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	51
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très élevé, nappe affleurante
Périmètre de protection de captage AEP	Captage du Mesnil Lieubray (00785X0001) : PP éloigné pour le sud du bourg
Espaces protégés	Le Petit Argueil et Est du bourg concernés par une ZNIEFF type 2 : le Pays de Bray humide.

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Bourg desservi par l'AC : ▶ Réseau gravitaire ▶ Réseau de refoulement avec 2 postes de refoulement et 2 aéroéjecteurs
Système de traitement des eaux usées	Station d'épuration de type boues activées (1000 EH) de Sigy en Bray
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	182
Nombre d'installations ANC	35
% d'installations ANC non conformes	93 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 302.200,00 € HT pour 33 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

Fiche de synthèse :

Commune de BEAUBEC LA ROSIÈRE

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	1998, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Plan Local d'Urbanisme en cours
Population et logements en 2012 (INSEE)	485 habitants et 206 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	56
Développement futur du parc immobilier	Lotissement de 10 pavillons

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très élevé, nappe affleurante
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Secteur urbanisé de la commune concerné par 2 zones NATURA 2000, 1 ZNIEFF type 1 et 1 ZNIEFF type 2.

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Bourg desservi par l'AC : ▶ Réseau gravitaire
Système de traitement des eaux usées	Station d'épuration de type lagunage naturel (250 EH) de Beaubec la Rosière
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	41
Nombre d'installations ANC	188
% d'installations ANC non conformes	83 %
Aptitude des sols à l'ANC	Moyennement favorable à l'épandage souterrain : tranchées d'infiltration ou tertres préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Transfert des eaux usées de la STEP vers le réseau existant de Serqueux avec raccordement de 10 logement au carrefour de la Croix Crochetot
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : 594.614,00 € HT pour le transfert et raccordement de 10 logements
	Partie ANC : 1.350.300,00 € HT pour 148 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray
Fiche de synthèse :
Commune de BOIS GUILBERT**

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Plan Local d'Urbanisme
Population et logements en 2013 (INSEE)	289 habitants et 123 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	40
Développement futur du parc immobilier	+ 1 logement par an

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très faible
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Sud-est de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2.

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	127
% d'installations ANC non conformes	80 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 922.100,00 € HT pour 102 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

**Fiche de synthèse :
Commune de BOIS HÉROULT**

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Plan Local d'Urbanisme
Population et logements en 2012 (INSEE)	178 habitants et 82 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	20
Développement futur du parc immobilier	+ 2 logements par an

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très faible
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Secteur urbanisé de la commune non concerné

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	86
% d'installations ANC non conformes	78 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 619.500,00 € HT pour 68 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

**Fiche de synthèse :
Commune de BOSC ÉDELINE**

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Carte communale
Population et logements en 2012 (INSEE)	279 habitants et 150 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	32
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très faible
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Secteur urbanisé de la commune non concerné

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	150
% d'installations ANC non conformes	88 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sables verticaux drainés préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 1.192.100,00 € HT pour 133 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

Fiche de synthèse :

Commune de BUCHY (avec BOSC ROGER SUR BUCHY)

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Plan Local d'Urbanisme en cours de révision
Population et logements en 2012 (INSEE)	2146 habitants et 1013 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	238
Développement futur du parc immobilier	+ 10 logements par an

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très faible
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Sud-est de Bosc Roger sur Buchy concerné par 1 ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Quasi-totalité de Buchy desservie par l'AC : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réseau gravitaire ▶ Réseau de refoulement avec 2 postes de refoulement et 5 aéroéjecteurs Bourg de Bosc Roger sur Buchy et hameau La Fresnay desservis par l'AC : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réseau gravitaire ▶ Réseau de refoulement avec 6 postes de refoulement
Système de traitement des eaux usées	Buchy et La Fresnay : Station d'épuration de type Boues activées (2800 EH) de Buchy pour Buchy et la Fresnay Bourg de Bosc Roger sur Buchy : Station d'épuration de type Bioclere® (450 EH) de Bosc Roger sur Buchy
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	843
Nombre d'installations ANC	180
% d'installations ANC non conformes	85 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sables verticaux drainés préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Extension du réseau existant de la Briqueterie pour raccordement de 38 logements du hameau Les Grands Bordeaux. Rejet vers la STEP de Buchy.
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : 492.000,00 € HT
	Partie ANC : 1.157.000,00 €

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

**Fiche de synthèse :
Commune de COMPAINVILLE**

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	1998, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Carte communale
Population et logements en 2012 (INSEE)	158 habitants et 76 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	16
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très faible
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Ensemble de la commune concerné par une ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	83
% d'installations ANC non conformes	95 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sables verticaux drainés préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 720.300,00 € HT pour 80 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

**Fiche de synthèse :
Commune de FRY**

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Carte communale
Population et logements en 2012 (INSEE)	161 habitants et 78 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	12
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très élevé, nappe affleurante
Périmètre de protection de captage AEP	Captage du Mesnil Lieubray (00785X0001) : PP éloigné pour le bourg
Espaces protégés	Non concernée

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	78
% d'installations ANC non conformes	89 %
Aptitude des sols à l'ANC	Moyennement favorable à l'épandage souterrain : tranchées d'infiltration ou filtres à sable verticaux drainés préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 692.700,00 € HT pour 71 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

Fiche de synthèse :

Commune de HODENG HODENGER

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Aucun (Règlement National d'Urbanisme)
Population et logements en 2012 (INSEE)	279 habitants et 151 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	35
Développement futur du parc immobilier	+ 1 logement par an

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très élevé, nappe affleurante
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Secteur urbanisé de la commune concerné par 1 zone NATURA 2000, 2 ZNIEFF type 1 et 1 ZNIEFF type 2.

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Majeure partie du bourg desservie par l'AC : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réseau gravitaire ▶ Réseau de refoulement avec 1 poste de refoulement
Système de traitement des eaux usées	Station d'épuration de type Lagunage (300 EH) de Hodeng-Hodenger
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	56
Nombre d'installations ANC	97
% d'installations ANC non conformes	90 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés ou tertres d'infiltration préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 1.036.000,00 € HT pour 88 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

Fiche de synthèse :

Commune de LA CHAPELLE SAINT-OUEN

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Aucun (Règlement National d'Urbanisme)
Population et logements en 2012 (INSEE)	102 habitants et 52 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	17
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très faible
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Sud-ouest de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	55
% d'installations ANC non conformes	95 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 468.400,00 € HT pour 53 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

Fiche de synthèse :

Commune de LA FERTÉ SAINT-SAMSON

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Aucun (Règlement National d'Urbanisme)
Population et logements en 2012 (INSEE)	460 habitants et 209 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	25
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très élevé, nappe affleurante
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Ensemble de la commune hors bourg concerné par 1 ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Bourg et hameau Saint-Samson desservis par l'AC : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réseau gravitaire ▶ Réseau de refoulement avec 1 poste de refoulement
Système de traitement des eaux usées	Station d'épuration de type Lagunage (500 EH) de La Ferté Saint-Samson
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	75
Nombre d'installations ANC	116
% d'installations ANC non conformes	87 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés ou tertres d'infiltration préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 1.067.400,00 € HT pour 102 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

Fiche de synthèse :

Commune de LA HALLOTIÈRE

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	Pas d'archive au SIAEPA
Document d'urbanisme	Aucun (Règlement National d'Urbanisme)
Population et logements en 2012 (INSEE)	208 habitants et 96 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	22
Développement futur du parc immobilier	+ 4 nouvelles habitations

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très faible
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Nord de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Bourg et hameau Bois Guillaume desservis par l'AC : <ul style="list-style-type: none"> ▶ Réseau gravitaire ▶ Réseau de refoulement avec 2 postes de refoulement
Système de traitement des eaux usées	Station d'épuration de type Lagunage (200 EH) de La Hallotière
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	70
Nombre d'installations ANC	29
% d'installations ANC non conformes	93 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés ou tertres d'infiltration préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 247.700,00 € HT pour 27 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

Fiche de synthèse :

Commune de LE MESNIL LIEUBRAY

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	1998, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Plan Local d'Urbanisme
Population et logements en 2012 (INSEE)	102 habitants et 61 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	22
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très faible
Périmètre de protection de captage AEP	Captage du Mesnil Lieubray (00785X0001) : PP rapproché et éloigné pour le bourg
Espaces protégés	Secteur urbanisé de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	66
% d'installations ANC non conformes	83 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 497.200,00 € HT pour 56 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

Fiche de synthèse :

Commune de LE THIL RIBERPRÉ

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	1998, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Aucun (Règlement National d'Urbanisme)
Population et logements en 2012 (INSEE)	229 habitants et 99 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	47
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Moyen
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Secteur urbanisé de la commune (sauf La Bataille) concerné par 1 ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	125
% d'installations ANC non conformes	89 %
Aptitude des sols à l'ANC	Favorable à l'épandage souterrain : tranchées d'infiltration et quelques filtres à sable verticaux drainés préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 804.000,00 € HT pour 96 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

**Fiche de synthèse :
Commune de MAUQUENCHY**

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Aucun (Règlement National d'Urbanisme)
Population et logements en 2012 (INSEE)	339 habitants et 147 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	57
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très élevé, nappe affleurante
Périmètre de protection de captage AEP	Captage de Rouvray-Catillon (007895X0028) : PP éloigné pour le sud de la commune
Espaces protégés	Secteur urbanisé de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Une partie du bourg desservi par l'AC : ► Réseau gravitaire
Système de traitement des eaux usées	Station d'épuration de type Filtrés plantés de roseaux (150 EH) de Mauquenchy
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	40
Nombre d'installations ANC	138
% d'installations ANC non conformes	83 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés ou tertres d'infiltration préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 996.100,00 € HT pour 116 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

**Fiche de synthèse :
Commune de MÉNERVAL**

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Aucun (Règlement National d'Urbanisme)
Population et logements en 2012 (INSEE)	189 habitants et 117 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	1
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très élevé, nappe affleurante
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Secteur urbanisé de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2.

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	91
% d'installations ANC non conformes	91 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés ou tertres d'infiltration préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 801.300,00 € HT pour 84 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

Fiche de synthèse :

Commune de MÉSANGUEVILLE

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	1999, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Carte communale
Population et logements en 2012 (INSEE)	179 habitants et 93 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	14
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très élevé, nappe affleurante
Périmètre de protection de captage AEP	Captage du Mesnil Lieubray (00785X0001) : PP éloigné pour le bourg
Espaces protégés	Ensemble de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	92
% d'installations ANC non conformes	91 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés ou tertres d'infiltration préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 896.200,00 € HT pour 84 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

Fiche de synthèse :

Commune de MESNIL MAUGER

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	1998, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Carte communale
Population et logements en 2012 (INSEE)	247 habitants et 119 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	23
Développement futur du parc immobilier	+ 5 nouvelles habitations

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très élevé, nappe affleurante
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Ensemble de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2 et Le Pont de Gournay par 1 zone NATURA 2000

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Bourg desservi par l'AC : ▶ Réseau gravitaire
Système de traitement des eaux usées	Station d'épuration de type Filtres plantés de roseaux (100 EH) de Mesnil Mauger
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	17
Nombre d'installations ANC	106
% d'installations ANC non conformes	90 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés ou tertres d'infiltration préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 1.093.200,00 € HT pour 96 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

**Fiche de synthèse :
Commune de REBETS**

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Aucun (Règlement National d'Urbanisme)
Population et logements en 2012 (INSEE)	142 habitants et 76 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	21
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Faible
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Bourg de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	81
% d'installations ANC non conformes	85 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 665.700,00 € HT pour 70 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

Fiche de synthèse :

Commune de RONCHEROLLES EN BRAY

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	1998, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Aucun (Règlement National d'Urbanisme)
Population et logements en 2012 (INSEE)	472 habitants et 225 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	20
Développement futur du parc immobilier	+ 1 logement par an

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Moyen à fort
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Ensemble de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2 et l'Epinay concerné par une zone NATURA 2000

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	220
% d'installations ANC non conformes	99 %
Aptitude des sols à l'ANC	Moyennement favorable à l'épandage souterrain : tranchées d'infiltration avec quelques tertres d'infiltration préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 1.841.000,00 € HT pour 219 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

**Fiche de synthèse :
Commune de SAINT-LUCIEN**

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	2000, consultable au SIAEPA
Document d'urbanisme	Aucun (Règlement National d'Urbanisme)
Population et logements en 2014	-
Habitations nouvelles depuis 1999	-
Développement futur du parc immobilier	Très limité

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très faible
Périmètre de protection de captage AEP	Non concernée
Espaces protégés	Secteur urbanisé de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Aucun
Système de traitement des eaux usées	Aucun
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	Aucun
Nombre d'installations ANC	127
% d'installations ANC non conformes	80 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés ou tertres d'infiltration préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 822.500,00 € HT pour 91 installations à réhabiliter

**Actualisation des zonages d'assainissement
sur le territoire du SIAEPA de la région de Sigy en Bray**

**Fiche de synthèse :
Commune de SIGY EN BRAY**

✓ **Contexte du zonage**

Précédente étude de zonage	Pas d'archive au SIAEPA
Document d'urbanisme	Plan Local d'Urbanisme
Population et logements en 2012 (INSEE)	722 habitants et 340 logements
Habitations nouvelles depuis 1999	69
Développement futur du parc immobilier	+ 1 logement par an

✓ **Environnement**

Aléa de remontée de nappe	Très élevé, nappe affleurante
Périmètre de protection de captage AEP	3 Captages de Sigy en Bray (00785X0049, 00785X0004, 00785X0029) : PP rapproché et PP éloigné pour le bourg.
Espaces protégés	Secteur urbanisé de la commune concerné par 1 ZNIEFF type 2

✓ **Assainissement existant**

Système de collecte des eaux usées	Bourg desservi par l'AC : ▶ Réseau gravitaire ▶ Réseau de refoulement avec 1 poste de refoulement et 5 aéroéjecteurs
Système de traitement des eaux usées	Station d'épuration de type Boues activées (1000 EH) de Sigy en Bray
Nombre d'habitations raccordées à l'AC	174
Nombre d'installations ANC	127
% d'installations ANC non conformes	85 %
Aptitude des sols à l'ANC	Défavorable à l'épandage souterrain : filtres à sable verticaux drainés ou tertres d'infiltration préconisés

✓ **Proposition de zonage**

Scénario de zonage retenu	Maintien du zonage d'assainissement existant et réhabilitation des installations autonomes non conformes
Coût estimatif du scénario de zonage	Partie AC : Sans objet
	Partie ANC : 539.500,00€ HT pour 66 installations à réhabiliter